

# COMPTE RENDU

## Conseil municipal du 10 novembre 2022

### ❖ Séance du 10/11/2022

Les membres du conseil municipal de la commune de Merle-Leignec se sont réunis à 20h30 à la salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 04/11/2022, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des collectivités territoriales.

●○○○○○○○○○○

❖ Etaient présents : René AVRIL, Caroline CIVARD, Nicole BOYER, Bernard MAREY, René NOAILLY, Stéphanie DORVIDAL, Alain LACHAT, Pascal FOREST, Roger JULIAN, Christian BAUGROS

❖ Etait absent : Jérôme BONNARD

●○○○○○☐●○○○○

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Caroline CIVARD est volontaire pour cette tâche. Le compte rendu du Conseil Municipal du 02/09/2022 est approuvé à l'unanimité.

●○○○○○☐●○○○○

### ❖ Points à l'ordre du jour

#### ➤ Délibération portant sur les demandes de subvention

Une subvention de 300 € est demandée par le club ASSHML pour participer à l'achat d'engrais.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

#### ➤ Délibération portant sur la convention de reversement d'une part du produit de la taxe d'aménagement à LFA

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les communes qui perçoivent la taxe d'aménagement sont dans l'obligation de reverser tout ou partie de la taxe à leur intercommunalité. Le 11/10/2022, le conseil communautaire de Loire Forez agglomération a approuvé par une délibération le principe d'un reversement du produit communal de taxe d'aménagement comme suit :

- ✓ fixer le taux de reversement des communes au profit de LFA à 25% du produit de TA
- ✓ affecter le produit de taxe d'aménagement reversé à LFA
  - 60% pour financer le développement économique
  - 40% pour abonder le fonds de soutien à l'investissement des communes.

Monsieur le maire propose d'approuver le taux de reversement de 25% et de signer tout document se rapportant au reversement de la taxe d'aménagement

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

#### ➤ Délibération portant sur les dépréciations de créances

Monsieur le maire rappelle que la créance liée aux retards de paiement des loyers doit faire l'objet d'une provision pour risques car elle a plus de 2 ans. La provision est estimée sur la base des taux d'encaissement réellement reçus en 2022. Le risque est estimé à 106.10 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'inscription de ces crédits aux dotations pour dépréciation des actifs circulants.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur la vente du tracteur de la commune**

Monsieur le maire rappelle que la Commune va faire l'acquisition d'un nouveau tracteur en début d'année 2023. Il est proposé de vendre l'ancien tracteur de la marque New Holland pour 15 000 € à Ets RONDET

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Adhésion au dispositif de signalement du Centre de Gestion**

La commune est tenue de mettre en place un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral, d'agissements sexistes...

Ce dispositif peut être délégué au centre de gestion. L'adhésion est comprise dans nos cotisations annuelles. La commune doit s'engager à communiquer aux agents ce dispositif. Et le CDG doit s'engager à traiter les saisines, garantir la confidentialité... La convention est valable jusqu'au 31/12/26

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement du CDG.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Déneigement saison 2022-2023**

Monsieur le maire rappelle que suite à l'affichage aux panneaux, il n'y a pas eu de candidature nouvelle pour effectuer le déneigement pour la saison 2022/2023 mais que les agriculteurs intervenus l'hiver dernier acceptent une nouvelle mission cette année soit M. MAREY Bernard et M. RONAT Mickael.

Bernard MAREY concerné par ces travaux ne prend pas part à la discussion, sort pendant le débat et ne prend pas part au vote.

Monsieur le maire propose de porter le taux horaire de 60 € HT à 75 € HT en raison de l'augmentation des différents coûts de fonctionnement et notamment du carburant.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0



**Décisions du maire**

- Annulation d'un mois du loyer de l'appartement n°4 des gites de Merle suite aux nombreux services rendus pour la réparation de la salle paroissiale
- Demande de subvention demandée au titre de l'enveloppe de viabilité
- L'appartement n°6 de Merle a été loué. La douche a été refaite, les fenêtres des chambres ont été changées. Tous les appartements de la commune sont loués.
- Les fenêtres, porte et volets de l'appartement situé à côté de la mairie ont beaucoup souffert de la sécheresse. Les volets sont à nouveau voilés, les fenêtres et porte ne sont plus étanches. Ils devront être remplacés par du bois exotique. Le devis global s'élève à 11 800 €. Une demande de subvention a été demandée.

## Questions diverses

- ✓ Le tracteur sera changé en fin d'année. Un nouveau tracteur d'occasion AXOS de 2013 a été commandé pour un montant de 40 000 € HT. Il a 4100 heures, avec chargeur.  
Une épareuse d'occasion de 2009 a également été commandée. Sa portée est de 5m20. Le prix HT est de 9 000 €. La livraison est également prévue en fin d'année.  
Ces 2 acquisitions proviennent de communes souhaitant renouveler leur matériel.  
Le tracteur actuel sera donc vendu pour un montant de 15 000 €
- ✓ Un premier bilan du camping est présenté. Un mobilhome d'occasion a été acquis pour 1 000 €. La remise en état a été effectuée au mois d'octobre.
- ✓ Berges rivière à la Plagne : un technicien GEMAPI doit venir faire un rapport à la police de l'eau afin d'autoriser ou non les travaux d'évacuation du sable. Les travaux seront effectués par Loire Forez.
- ✓ Afin de réduire la vitesse aux Verroux, Monsieur le Maire propose de demander la pose d'un panneau de limitation à 70 km pour la traversée du village. Une réflexion est également en cours pour la mise en place d'un système pour ralentir les voitures dans le bourg de Merle.
- ✓ En accord avec Loire Forez, il a été décidé de reprendre les voiries suivantes sur les 2 prochaines années :
  - Route en direction de la Naute après Lespinasse sous réserve de l'acceptation par la commune d'Estivareilles de participer à ce programme sur la partie qui la concerne.
  - Chemin des Monnets (bi couche)
  - Tardivier - Eclune Basse - Cubelle
- ✓ Salle communale : le projet d'une construction avec de la paille est abandonné car trop compliqué à valider pour un ERP. Une nouvelle étude est en cours avec une ossature en bois et une pose de panneau. Le projet sera présenté par Jérôme Bonnard lors du prochain conseil municipal.
- ✓ Risques d'incendies lors des épisodes de sécheresse : une communication sera faite aux habitants de la commune pour rappeler les obligations quant au nettoyage aux abords des propriétés et les bons usages de l'utilisation de l'eau.
- ✓ Petit patrimoine : un point est prévu le 23 novembre
- ✓ Entreprise Roux : le conseil municipal est destinataire du relevé des 3 piézomètres (relève du taux de cuivre, propiconazole, perméthrine, PH). Les mesures sont en deçà des normes.
- ✓ Les aubergistes ont informé Monsieur le Maire qu'ils ne reconduiraient pas leur bail au mois de mars. Une recherche de remplaçants est en cours.
- ✓ Plan d'eau : une étude d'envasement a été réalisée cet été. Un compte rendu du résultat de cette étude sera effectué au prochain conseil municipal par le bureau d'étude et la Fédération de la pêche.
- ✓ Site internet : une formation a été effectuée par Christian BAUGROS, Stéphanie DORVIDAL et Perrine ACHARD pour redynamiser le site et l'actualiser.

**Plus personne ne souhaitant s'exprimer Monsieur le Maire clôt la séance du conseil à 23h45**

